Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D202692-DE

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/92

Séance du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre	0
Abstentions :	0

Présents : BENMERIDJA Marie Claude, BERDAGUE Patrick, BIZOUERNE Louis, BONNETAIN Maël, CARDON Barbara, COLLANGES André, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît

Procurations : CROZIER Alain a donné pouvoir à Benoît VIOLET, PONCIN Thierry a donné pouvoir à Grégory VAIZAND

Excusé(s) :

Absent : FAUCHON Baptiste

Le secrétariat a été assuré, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, par :
Marion GODARD-PERRIN

Objet : Réhabilitation des collecteurs de « Setforge » et de la Genette
Validation du projet et de son plan de financement

La commune de La Clayette a validé, en novembre 2023, l'actualisation de son schéma directeur d'assainissement réalisé en 2006.

La majeure partie des travaux découlant du diagnostic ont été effectués et permettent de constater de nettes améliorations de fonctionnement du réseau.

Le schéma directeur révisé a permis de d'établir un diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, d'identifier ses dysfonctionnements et les non-conformités vis-à-vis des nouvelles normes et de proposer un programme de travaux hiérarchisé.

Le diagnostic réalisé a contribué à identifier plusieurs dysfonctionnements affectant le système d'assainissement de la commune, à savoir :
-des surcharges hydrauliques par temps de pluie
-des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel via les systèmes de collecte et de traitement
-des intrusions d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) dans les réseaux d'assainissement.

Dans ce contexte, la commune souhaite, au second semestre 2027, procéder à des travaux visant à la réduction des eaux claires parasites permanentes qui participent, en phase de ressuyage, à la surcharge des réseaux par temps sec.
L'attention est portée sur des travaux classés en priorité 1, correspondants à 30.47% du volume total journalier en m^3 d'eaux claires parasites en entrée de station.
Les tronçons les plus pourvoyeurs en ECPP sont le collecteur du ruisseau de Fourneau dit « Setforge » ainsi que celui de la rue de la Genette.

D2026/252
GV

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D202692-DE

Le présent projet concerne donc le remplacement de ces deux collecteurs.

Collecteur du ruisseau de Fourneau dit « Setforge » :
Le collecteur unitaire Ø200 en amiante ciment, existant le long du ruisseau de Fourneaux au niveau de Setforge présente des nombreux défauts (infiltrations, racines, fissures, dégradation de surface, effondrements partiels) sur environ 215 m, dont une infiltration majeure au niveau de la traversée du ruisseau.
Ces défauts contribuent à la surcharge hydraulique de la station d'épuration, ils permettent l'intrusion d'environ 140 m3/j d'eaux claires parasites.
Les travaux proposés consistent à remplacer sur 220 mètres le collecteur en amiante ciment par une conduite en fonte Ø200 compte tenu de la présence de la nappe d'accompagnement du ruisseau. Deux réparations ponctuelles par pose d'une manchon étanche et une réhabilitation de regard de visite complètent cette proposition.

Coût total estimé : ***104 000€ HT***

Collecteur rue de la Genette :
Les collecteurs unitaires Ø500 et Ø600 mm en béton, existants rue de la Genette sont très dégradés (infiltrations, effondrements partiels, dégradations de surface).
Ces défauts contribuent à la surcharge hydraulique de la station d'épuration, ils permettent l'intrusion d'environ 75 m3/j d'eaux claires parasites. Une partie du collecteur Ø500 passe sous un bâtiment industriel.
Les travaux proposés consistent à remplacer un premier tronçon de 125ml de canalisation B Ø500 par un réseau en fonte Ø500 sur 220ml et un second tronçon de 155ml de canalisation B Ø600 par un réseau en fonte de Ø600 et 36ml de canalisation Ø500 B par un réseau en fonte Ø500.

Coût total estimé : ***347 000€ HT***

Les prestations relatives aux inspections vidéos, essais de compactage et aux tests d'étanchéité sont comprises dans la ligne « frais de contrôles ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

-**VALIDENT** l'estimation prévisionnelle définitive qui s'élève à **491 753€ HT** selon la décomposition suivante :

Remplacement et réhabilitation du collecteur "Setforge"	
Travaux	104 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	4 972,00 €
Etudes géotechniques	3 000,00 €
Frais de publicité	660,00 €
Frais de contrôles	2 600,00 €
Sous total HT	**115 232,00 €**

Remplacement du collecteur rue de la Genette	
Travaux	347 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	15 421,00 €
Etudes géotechniques	4 900,00 €
Levés topographiques, frais de publicité	5 200,00 €
Frais de contrôles	4 000,00 €
Sous total HT	**376 521,00 €**

TOTAL HT	491 753,00 €
TVA 20%	98 350,60 €
TOTAL TTC	**590 103,60 €**

D2026/253
GV

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D202692-DE

-VALIDENT le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements publics et privés concernés		Montant de la dépense éligible à financer (assiette éligible)	Pourcentage d'intervention DETR/DSIL et co-financeurs sur coût projet (total dépenses HT)	% sur base éligible DETR/DSIL	Montant du financement
DETR/DSIL	☒ sollicitée o attribuée	491 753 €	30%	30%	147 526 €
Conseil départemental	o sollicitée ☒ **attribuée**	491 753 €	28,18%	28,18%	138 600 €
CR BFC	o sollicitée o attribuée		0,00%		
Amendes de Police	o sollicitée o attribuée		0,00%		
Autre financement public : Agence de l'eau Loire Bretagne	☒sollicitée o attribuée	491 753€	21.81%	21.81%	107 260€
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS			80,00%	**393 386 €**	
FONDS PRI VÉS (association, dons, Fondation du Patrimoine, mécénat, fondations, CAF, ...)	o sollicitée o attribuée		0,00%		0 €
AUTO-FINANCEMENT MAÎ TRE D' OUVRAGE HT	o emprunt ☒fonds propres	98 367 €	20,01%	**98 367 €**	
TOTAL FINANCEMENTS			100,00%	**491 753 €**	
CONTRÔLE règle de participation minimale du maître d'ouvrage (MO) à l'opération (participation minimale ≥ 20% du total)			% participation maître d'ouvrage sur FAPP	Montant financement MO	Montant FAPP
financements apportés par des personnes publiques (Total financements publics extérieurs+maître d'ouvrage=FAPP))			20,00%	98 367€ €	393 386 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 23/11/2026
Publication sur le site internet le 23/11/2026
Acte contresigné le .....
Le Maire, G. VAIZAND

Le Maire, G. VAIZAND

MAIRIE DE LA CLAYETTE (SAONE-ET-LOIRE)

Le/La secrétaire de séance,

D2026/254
GV

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D202692-DE